

## Besoin d'aide?

On t'écoute.

On peut t'orienter.

On peut aussi trouver les  
bonnes ressources pour toi.

Nos services sont gratuits,  
volontaires et  
confidentiels.

### Janie Lefebvre

Intervenante de proximité  
Prévention de l'itinérance

 819-580-0895

 819-868-0299



**Ressources en  
hébergement  
Estrie**

**JEUNES**

**Tremplin 16-30  
(Sherbrooke)  
819-565-4141**

Soutien communautaire, résidentiel et accompagnement personnalisé aux personnes âgées de 16 à 30 ans.

Accès à une salle multifonctionnelle et à un espace créatif qui est également ouvert à la communauté.

**Maison Jeune-Est  
(Sherbrooke)  
819-821-1999**

Hébergement permettant à 10 personnes âgées de 12 à 17 ans, en situation d'itinérance ou fugue d'avoir accès à des intervenants qualifiés.

Autorisation du tuteur légal ou instance compétente exigée. \*Les démarches peuvent être faites, de façon exceptionnelle, en cours d'hébergement.



**Auberge du coeur  
La Source Soleil  
(Sherbrooke)  
819-563-1131**

Hébergement pour les personnes âgées de 18 à 30 ans vivant des difficultés ou une situation d'itinérance. Volet post hébergement également disponible.

Coût de 11.00\$ par jour.

**CHAS Centre  
d'hébergement  
alternatif  
(Sherbrooke)  
819-562-6875**

Hébergement de transition pour les personnes âgées de 15 à 30 ans vivant avec un trouble de santé mentale avec ou sans trouble concomitant.

Programmation personnalisée de réadaptation dans un milieu de vie de type familial.

L'admission se fait par une référence du mécanisme régional d'accès à l'hébergement en santé mentale.

**Mon Shack, Mes  
Choix, Mon Avenir  
(Lennoxville)  
819-481-0385**

Unités de logement sous supervision pour les personnes âgées de 18 à 35 ans vivant avec une problématique de santé mentale.

Pour être admissible, il faut répondre à l'ensemble des critères suivants :

- être âgé entre 18 et 35 ans ;
- Reconnaître le fait de vivre avec une problématique de santé mentale ;
- Faire sa demande de façon volontaire ;
- Vouloir faire les démarches nécessaires à son rétablissement ;
- Accepter de collaborer dans une démarche personnelle et participer à son plan d'intervention en collaboration avec l'intervenant désigné de l'organisme ;
- Ne pas avoir de problèmes de consommation majeurs ;
- Adopter les règles de vie du milieu ;
- Ne pas avoir de comportements violents ou pouvant mettre en danger la sécurité ou la vie d'autrui ;
- être canadien citoyen ou résident permanent ;
- Accepter de compléter et fournir les documents nécessaires à l'obtention d'un logement.